

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

RENTRÉE 2021

La rémunération

Age	Niveau de formation	
	CAP – Bac Général	BP – Bac Pro – Bac Techno
Moins de 21 ans	55% (855.02 € *)	65% (1010.48 €*)
De 21 à 25 ans	70% (1088.21 €*)	80% (1243.66 €*)
26 ans et plus	Smic ou 85% du SMC	

*rémunération brute pour une durée hebdomadaire de 35h au 01/01/2021

Les charges patronales

La réduction dite « réduction Fillon » s'applique sur les contrats de professionnalisation, ce qui porte les charges patronales pour un jeune de moins de 21 ans à environ 12% du salaire brut, et à 14% pour un jeune de plus de 21 ans, au lieu de 40 %.

Organisation des sections au sein de l'école

Chaque entreprise peut recevoir 3 contrats par tuteur salarié. L'organisation des sections permet à l'entreprise d'avoir plusieurs contrats dont la formation se déroule sur des jours différents.

	CAP 1 an*	CAP 2 ans	BP	BTS	SPA Praticien
Durée du contrat	12 mois	24 mois	24 mois		14 mois
Nombre d'heures de cours	483 h	945 h	973 h	1351 h	600 h
Jours de cours	Lundi + Mercredi	Mardi + Jeudi	Lundi + Mardi	Mercredi + Jeudi	Lundi + Mardi
Date de rentrée	20 sept 2021	21 sept 2021	13 sept 2021	8 sept 2021	21 sept 21
Réglée par	OPCO				

* Le CAP en 1 an est accessible uniquement aux élèves ayant au moins 17 ans au moment de la signature du contrat de professionnalisation et titulaire d'un diplôme de niveau 3 minimum (CAP, BP, Bac général, professionnel ou technologique...)

Ecole E.S.P.A.C.E Beauté THALGO Internationale

Organisme de Formation enregistré sous le N°11.94.01894.94 auprès du Préfet de la Région d'Île de France
**16, rue d'Alsace Lorraine – 94100 SAINT MAUR DES FOSSÉS - Tél. 01 48 89 71 71 - Fax 01 42 83 84 47 -
 contact@ecoletalgo.com – www.ecoletalgo.com**